Gratuit



RESEAU PÊCHE N°6

P 9 Entretien :
Covid-19 et pêche de loisir : quels effets en Auvergne-Rhône-Alpes ?

P 10 Dossier :
Nos Unions de Bassin défendent la préservation du milieu aquatique dans la politique de l'eau

P 27 Portrait :
Quentin MANYA, jeune champion (international) de pêche



©Laurent MADELON - FNPF

ASSOCIATION RÉGIONALE DE PÊCHE AUVERGNE RHÔNE-ALPES

Magazine de l'Association Régionale de Pêche et de protection du milieu aquatique Auvergne-Rhône-Alpes


©Laurent MADELON - FNPF

A LIRE

P 2 **La pêche de loisir en Auvergne-Rhône-Alpes :**
Fonctionnement, chiffres-clés, l'activité de l'ARPARA en 2020

P 9 **Entretien :**
Covid-19 et pêche de loisir : quels effets en Auvergne-Rhône-Alpes ?
Avec Alain LAGARDE, président de l'ARPARA

P 10 **Dossier :**
Nos Unions de Bassin défendent la préservation du milieu aquatique dans la politique de l'eau

P 14 **Actions du réseau :**
Fédérations départementales de pêche et de protection du milieu aquatique de l'Ain, de l'Allier, de l'Ardèche, du Cantal, de la Drôme, de l'Isère, de la Loire, de la Haute-Loire, du Puy-de-Dôme, du Rhône, de la Savoie et de la Haute-Savoie et l'association LOGRAMI

P 27 **Portrait :**
Quentin MANYA, jeune champion (international) de pêche.

P 28 **C'est en Auvergne-Rhône-Alpes**

Vous souhaitez recevoir le magazine Réseau Pêche par mail ?
Ecrivez-nous pour en faire la demande :
communication@peche-auvergne-rhonealpes.fr

Directeur de la publication :
Alain LAGARDE

Redactrice en chef :
Sarah MOSNIER

Comité de rédaction :
Nicolas BOIDIN, Christian BRELY, Fabien CHIRI, Jacques DUMAS, Alain LAGARDE, Reynold OVISTE, Jean VERNAT

Rédaction :
Aurélien BORNET (FDAAPPMA01), Mickael LELIEVRE (FDAAPPMA03), Gaetan HABAUZIT (FDAAPPMA07), Jacques CHALIER (FDAAPPMA15), Florian THEZIER (FDAAPPMA26), Tanguy CLOITRE (FDAAPPMA38), Vincent GARNIER (FDAAPPMA42), Florian CHOPARD LALLIER (FDAAPPMA43), Luc BORTOLI (FDAAPPMA63), Jean-Pierre FAURE (FDAAPPMA69), Eulanie MEVEL (FDAAPPMA73), Martine CHATELARD (FDAAPPMA74), Quentin MARCON (LOGRAMI), Sarah MOSNIER (ARPARA)

Remerciements à : Samuel CHAPLAIS (UFBLB), Fabien CHIRI (UFBRMC), Aurélia L'HOSTIS (UFBAG), Quentin MANYA

Conception : ARPARA

Impression :
IML Communication
Z.A Les Plaines - 69850 ST-Matin-en-Haut
Imprim'Vert - Papier 100% PEFC

Photos d'illustration :
Laurent MADELON - FNPF

Vagues graphiques : Designed by Freepik

Edition n°6 - 2020

Tirage : 15 000 exemplaires

ISSN 2608-3361

Avec le soutien de : La Région Auvergne-Rhône-Alpes

LA PÊCHE DE LOISIR EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Fonctionnement

L'Association Régionale de Pêche Auvergne-Rhône-Alpes (ARPARA) regroupe les 12 fédérations départementales de pêche et de protection du milieu aquatique de la région Auvergne – Rhône-Alpes ainsi que les associations de protection des poissons migrateurs MRM (Migrateurs Rhône Méditerranée) et LOGRAMI (Loire Grands Migrateurs).

L'association régionale est agréée pour la protection de l'environnement et reconnue d'utilité publique, à ce titre elle peut être chargée de toute mission d'intérêt général en rapport avec ses activités.

Ses principales missions sont :

- De mener des actions et des partenariats en faveur de la protection de la biodiversité et du milieu aquatique, la promotion et le développement de la pêche de loisir en Auvergne – Rhône-Alpes.

  En partenariat avec La Région Auvergne-Rhône-Alpes, l'ARPARA et ses structures membres mènent un « Plan Pêche et Milieu Aquatique » depuis 2017, en faveur de la connaissance de la biodiversité, des travaux d'aménagement et de restauration du milieu aquatique et de la valorisation du patrimoine piscicole et aquatique.

- De représenter les structures associatives de la pêche de loisirs dans les instances de gouvernances régionales pour défendre les écosystèmes aquatiques et représenter la pêche de loisir associative.

  L'ARPARA siège au sein de plusieurs instances régionales de concertation et de décision telles que le Comité Régional de la Biodiversité ou le Comité de Massifs du Massif Central. Elle émet également plusieurs avis techniques lors d'enquêtes publiques sur les projets en lien avec l'aménagement du territoire ou la gestion du milieu aquatique.

- De déployer des actions d'information, de communication et de promotion sur la pêche de loisir.

- D'animer le réseau des structures adhérentes et d'assurer un appui technique dans leurs actions de connaissance, de suivi, de restauration, de communication, d'expertise technique et juridique.

L'ARPARA est gérée par un conseil d'administration constitué de 2 représentants par fédération départementale de pêche et un représentant par association de protection des poissons migrateurs, soit 26 élu(e)s. Deux salariés, un chargé de mission technique et une chargée de communication, assurent les missions statutaires de l'association.



Les élu(e)s de l'Association Régionale de Pêche et de protection du milieu Aquatique Auvergne-Rhône-Alpes et M. MEUNIER, vice-président de La Région Auvergne-Rhône-Alpes, lors de l'Assemblée Générale du 22 septembre 2020.

Chiffres clés



231 499 pêcheurs en 2019 / 1,4 millions en France

1 Association Régionale

12 Fédérations départementales de pêche

Près de **400** A.A.P.P.M.A (Associations locales Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique)

2 Associations de protection des poissons migrateurs / MRM et LOGRAMI

+ de **49 000** kilomètres de cours d'eau

+ de **600** plans d'eau, lacs de plaine et de montagne, retenues, étangs...

+ de **30** parcours de pêche labellisés famille, découverte ou passion

+ de **60** hébergements pêche qualifiés

Environ **300 millions** d'euros d'impact économique par an (1) / 2 milliards d'euros en France (2)

(1) Enquête socio-économique sur le poids économique de la pêche en Auvergne-Rhône-Alpes (ARPARA, 2017)
(2) Etude BIPE sur le poids économique de la pêche de loisir en France (2012)

L'activité de l'ARPARA en 2020

Les temps forts

Janvier

Participation au Carrefour National de la Pêche et des Loisirs // 18 000 visiteurs

Les 17, 18 et 19 janvier, l'ARPARA participait à la 31ème édition du Carrefour National de la Pêche et des Loisirs. En tant que partenaire, l'ARPARA ainsi que l'ensemble de ses associations membres ont contribué à l'animation de l'espace associatif réservé à l'accueil des 18 000 visiteurs, sur lequel activités de découverte de la pêche, de l'écosystème aquatique, prévention et sensibilisation sur la réglementation, valorisation des destinations de pêche, jeux et aquariums étaient proposés à tous.

Après plus de 30 ans d'activité mais aussi suite au bouleversement de notre secteur et de notre loisir provoqué par la crise sanitaire due au Covid-19, la prochaine édition du CNPL va devoir faire l'objet de grandes réflexions afin que les organisateurs, les partenaires et les exposants proposent une nouvelle dynamique à ce rendez-vous incontournable de la pêche de loisir en France.



Labellisation du parcours « Famille » du Lac des Sapins, dans le Rhône

Le 21 janvier dernier, le comité de labellisation de l'ARPARA a procédé à la visite des équipements halieutiques implantés autour du lac des sapins. Situé sur les communes de Clubize et de Ronno dans le Haut-Beaujolais, cette retenue de 40 ha est un haut lieu touristique du département, reconnu pour la diversité de ses services (accueil, restauration, stationnement…) ainsi que ses activités de loisir et notamment sa zone de baignade biologique, la plus grande d'Europe.

Côté pêche, le lac classé en 2ème catégorie offre :

- Plus d'une dizaine de postes de pêche, dont des pontons pour Personnes à Mobilité Réduite ;
- Des poissons tels que les gardons, carpes, perches communes, brochets, sandres, truites arc-en-ciel… ;
- La navigation est autorisée (sauf moteurs thermiques), une rampe de mise à l'eau est accessible ;
- Pendant les vacances, des camps pêche ou des journées de découverte sont organisés pour les centres de loisir.

La gestion de l'activité halieutique est menée en partenariat avec la Communauté d'Agglomération de l'Ouest Rhodanien qui permet notamment la délivrance des cartes de pêche sur place, dans son office de tourisme. Pour les gestionnaires du parcours, *« Le référencement de ce lieu de pêche en tant que Parcours pêche labellisé atteste de sa qualité halieutique et touristique. »*

Le comité régional de labellisation a confirmé le respect des critères nécessaires à l'acquisition du label décerné par la Fédération Nationale de la Pêche en France.



Février

Participation au salon du tourisme MAHANA // 23 800 visiteurs

Les 7, 8 et 9 février, l'ARPARA était présente au Salon international du tourisme MAHANA à Lyon pour la deuxième année consécutive afin de présenter la pêche de loisir, comme activité de plein air et de découverte des territoires, à un très large public en quête de voyages, de séjours ou d'activités touristiques.

Parmi les 23 800 visiteurs, nombreux sont ceux qui se sont arrêtés sur notre stand afin de se renseigner sur les moyens de s'initier ou de se remettre à la pratique de la pêche de loisir. Et comme les pêcheurs sont nombreux, nous en avons rencontré quelques-uns, curieux de découvrir les informations et les supports présentés à cette occasion.



Mars

Inauguration des travaux de restauration du Gelon, en Savoie

Le 5 mars dernier, la fédération de pêche de Savoie et ses partenaires inauguraient les travaux de restauration effectués sur le Gelon, un cours d'eau dont la qualité écologique a été fortement impactée par le passé, notamment par des opérations de chenalisation du lit.. Un mois de travaux auront permis de diversifier les écoulements et améliorer les habitats aquatiques sur 610 mètres de linéaire afin de restaurer le cours d'eau et permettre la présence et le développement d'espèces telles que les truites, ombres, chabots et blageons.

Ces travaux ont notamment été réalisés dans le cadre du Plan Pêche et Milieu Aquatique, porté par l'ARPARA et La Région Auvergne-Rhône-Alpes. La Fédération départementale de pêche de Savoie a ainsi pu prétendre à un financement régional de 17 757 €, soit 19% du montant global des travaux.







Inauguration de la mise à l'eau du parcours « Pêche urbaine » à Roanne

L'inauguration de la mise à l'eau du quai de Pincourt, le 10 mars dernier, avec ses zones d'accès aux embarcations, ses zones de stationnement, son ponton handi-pêche et son panneautage réglementaire, rejoint un large projet d'aménagement du plan d'eau de Roanne visant à faire de ce secteur, un pôle de pêche urbaine. D'autres initiatives, telles que la réouverture d'un sentier pêcheurs pour la pratique d'une pêche itinérante et l'installation de panneaux informatifs sur l'ensemble du plan d'eau, viendront compléter ces aménagements afin d'améliorer l'expérience de pêche et viser la labellisation nationale du site.

L'ensemble de ce projet a été financée à hauteur de 20 000€ par La Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du Plan Pêche et Milieu Aquatique, soit 50% du montant global des travaux.



Arrêt de la pratique de la pêche de loisir dans le contexte de crise sanitaire liée à la pandémie du Covid-19

Du 17 mars au 11 mai 2020, la pêche de loisir a cessé au moment où les mesures de confinement ont été instaurées par le gouvernement. Les pêcheurs de loisir ont ainsi été mis en sommeil tandis que les structures associatives de pêche ont poursuivi leurs actions et maintenu leurs activités dans des conditions inédites.

Au sein de l'ARPARA, l'instruction des demandes de financement des fédérations départementales auprès de La Région Auvergne-Rhône-Alpes a été assurée en priorité. Pendant le confinement, 22 dossiers (sur 80 demandes échelonnées sur l'année) ont été présentés aux services de La Région afin de garantir la réalisation de ces actions en 2020.

Concernant les actions de promotion et de développement du loisir pêche, celles-ci ont été adaptées grâce à une communication spécifique étendue jusqu'au 3 juin pour maintenir le lien avec les pêcheurs, entretenir leur intérêt, accompagner leur attente et annoncer la reprise progressive du loisir pêche. Plus de 80 000 personnes ont été concernées par cette communication de crise.

Juin

Labellisation du parcours « Passion » de Roanne, dans la Loire

Le 19 juin dernier, le comité régional de labellisation de l'ARPARA, en présence de Maryline CHAPUIS, directrice de l'Office de tourisme de Roanne, a procédé à la visite du parcours de Roanne, candidat pour le label passion et déjà valorisé comme parcours « pêche urbaine » par la Fédération.

Ce parcours, situé en centre-ville de Roanne et au bord du fleuve Loire, permet d'exercer une pêche urbaine, itinérante et diversifiée. Sur près de 3 kms, les pêcheurs de carnassiers et de cyprinidés peuvent profiter de différents secteurs et aménagements pour la pêche, tels que :

- Une mise à l'eau pour embarcations lourdes (moteur électrique uniquement),
- Un ponton handi-pêche avec accès et parking réservé,
- Une vingtaine de postes de pêche entretenus.

Suite à l'avis favorable du comité régional de labellisation, ce parcours a été officiellement labellisé par le comité national de la FNPF, le 15 juillet.



Juillet

CENTER PARCS DES CHAMBARAN : projet annulé, milieu aquatique préservé !

Après 10 années de lutte des structures associatives de pêche contre le projet d'implantation d'un Center Parcs dans le massif forestier des Chambaran, sur la commune de Roybon en Isère, le groupe Pierre et Vacances a annoncé, le 8 juillet 2020, abandonner son projet.

La Fédération de pêche et de protection du milieu aquatique de la Drôme et les AAPPMA Drômoises ont fait partie des plus fervents opposants au projet de Center Parcs.

Dès 2011, elles ont produit une analyse des incidences de ce projet sur l'eau et les milieux aquatiques concernés afin de démontrer que le site d'implantation est inadapté.

En 2012, elles ont dénoncé l'arrêté autorisant le prélèvement de 1 580m3 par jour nécessaires pour l'alimentation du Center Parcs, ce qui aurait mis en danger le bassin versant de la Valloire et le débit hydraulique de nombreux cours d'eau.

Après avoir été déboutées au Tribunal Administratif de Grenoble en 2014, les structures associatives de pêche ont poursuivi leur action en participant à plusieurs manifestations « anti Center Parcs », à des réunions d'information publiques et en contribuant à l'enquête publique. Avec le soutien financier de l'Association Régionale de pêche Auvergne-Rhône-Alpes, la fédération de pêche de la Drôme décida également de mener une action juridique pour garantir la préservation du bon état écologique du milieu aquatique ; une action qui dura 6 années.

«Ce n'est pas une victoire contre Pierre et Vacances mais une victoire de notre action pour la protection de la biodiversité et de la ressource en eau. Les pêcheurs sont les premiers protecteurs du milieu aquatique, soyons unis et rassemblés pour défendre notre biodiversité aquatique».

Christian BRELY, président de la Fédération de pêche et de protection du milieu aquatique de la Drôme.

Septembre

Labellisation et inauguration du parcours «Famille» sur les lacs de Saint-Jean de Chevelu, en Savoie

Le 17 septembre, la Fédération départementale de pêche et de protection du milieu aquatique de Savoie procédait à la labellisation de son deuxième parcours Famille, en présence du comité régional de labellisation de l'ARPARA.

Au pied du col du Chat, au cœur d'un patrimoine naturel remarquable, les deux lacs de Chevelu accueillent un parcours de pêche équipé de 4 pontons pêche dont un pour personnes à mobilité réduite. En complément, un camping, une plage, une aire de jeux et de pique-nique ainsi que des toilettes et un abri sont accessibles aux pêcheurs ainsi qu'à leurs accompagnants.

Pour la pêche, ce site classé en 2ème catégorie piscicole permet de trouver une quinzaine d'espèces, de pratiquer la pêche en barque (uniquement à la rame) ou en float-tue et de profiter d'animations de découverte de la pêche organisées par l'AAPPMA et l'Office de Tourisme de Yenne.

La visite s'est suivie d'une inauguration officielle en présence des partenaires financiers et techniques du projet. La Région Auvergne-Rhône-Alpes a apporté son soutien financier à hauteur de 50% des travaux, soit 52 193,71€ dédiés à l'aménagement de ce site de pêche.

La maire de la commune de Saint-Jean de Chevelu est *«ravie de valoriser leurs lacs grâce à ces nouveaux coins de pêche qui favorisent la cohabitation des usagers»*. Pour le Vice-Président de La Région Auvergne-Rhône-Alpes, *«l'aménagement de ce parcours permet à tous de bénéficier de nos espaces naturels»*.





Octobre

Report des élections portant sur le renouvellement des mandats des élus des structures associatives de pêche

Le 5 octobre, la Fédération Nationale de la Pêche en France a annoncé à son réseau la décision du Ministère de la Transition écologique de proroger les baux de pêche du domaine public et donc de reporter les élections des structures associatives de pêche d'un an, face au contexte sanitaire et aux difficultés organisationnelles liés au COVID-19.

Labellisation d'un parcours « Famille » et d'un parcours « Passion » dans l'Allier

Le 22 octobre, le comité régional de labellisation a procédé à la visite de deux parcours dans l'Allier afin de vérifier la conformité des aménagements effectués par la Fédération départementale de pêche et de protection du milieu aquatique de l'Allier.

Le plan d'eau des Percières, situé sur la commune de Dompierre-sur-Besbre, devient un parcours de pêche «Famille». Au cœur d'un parc public paysager, ce plan d'eau d'1 ha dispose d'un parcours pédestre, d'une aire de camping-car, de pique-nique et de jeux ainsi que d'un parcours de santé et d'un camping municipal à proximité. Classé en 2ème catégorie piscicole le plan d'eau accueille une diversité de peuplement composé de gardons, carpes, brochets, tanches et sandres, complété par un déversement de truites arc-en-ciel. Enfin, des concours et des Ateliers Pêche Nature sont organisés sur ce site.

La rivière Sioule devient quant à elle un parcours « Passion » sur un linéaire de 2,3 km, au niveau de la commune de Chouvigny. Au cœur des gorges de la Sioule, dans un cadre sauvage et préservé, ce parcours favorable aux salmonidés bénéficie d'une population sauvage de truite fario et d'ombre commun qu'il sera possible de pêcher en no-kill. Un hébergement qualifié pêche à 20 minutes, des zones d'accès piétonnes et la proximité avec la commune touristique d'Ebreuil facilitent le séjour des pêcheurs.

Suite à la visite du comité régional, les deux labels sont en cours d'attribution par la FNPF et viendront compléter l'offre du département déjà composée de 17 parcours labellisés.

Les actions

Accompagnement technique des Fédérations départementales

L'ARPARA apporte son soutien méthodologique et opérationnel à ses structures adhérentes. En 2020, le chargé de mission technique, titulaire du diplôme de Conception et d'Application des procédures expérimentales - Spécialité poissons/amphibiens, a encadré des demandes de projets de marquage de poissons dans le cadre d'études scientifiques réalisées dans le Cantal et dans le Rhône. Il a également proposé une formation mutualisée à l'ensemble des fédérations permettant l'obtention de l'habilitation pêche électrique.

La chargée de communication accompagne, quant à elle, le développement de la communication des fédérations départementales qui œuvrent dans ce sens. Elle a ainsi suivi l'élaboration du plan de communication de la Fédération de la Loire, contribué à la conception des newsletters de 8 fédérations (soit 32 éditions annuelles) et proposé des supports de communication mutualisés. Dans ce sens, l'ARPARA a développé cette année des plaquettes thématiques et institutionnelles pour valoriser l'expertise des structures associatives de pêche dans les missions qui leurs sont confiées par l'Etat.

Défense de la pêche de loisir et du milieu aquatique

Cette année, l'ARPARA a été mobilisée sur plusieurs chantiers afin de faire prendre en compte le loisir pêche et garantir la préservation des espèces et du milieu aquatique dans les projets d'aménagement ou de gestion du territoire. A cet effet, l'ARPARA a :

- **Participé aux sous-commission sécurité de Voies Navigables de France (VNF)** afin de prendre connaissance des évolutions dans la gestion de la navigation et des activités de plaisance sur le domaine fluvial.
- **Émis un avis technique concernant la consultation publique liée à la demande d'autorisation de la Compagnie Nationale du Rhône (CNR)** pour la réactivation de la dynamique fluviale du Rhône sur les marges alluviales de Baix et de la Ïone de Géronton. Bien qu'elle ait formulé un avis favorable, l'ARPARA a cependant alerté la CNR sur plusieurs incidences que pourraient avoir les travaux sur la reproduction du brochet ou le manque de vigilance porté aux populations piscicoles dans les études d'impact.
- **Assisté à la première réunion du groupe de travail « Observatoire » du Comité Régional Biodiversité Auvergne-Rhône-Alpe**, porté par la DREAL depuis 2018.

A l'issue de cette rencontre, l'ARPARA a regretté, dans un courrier adressé au secrétariat du CRB, le manque de prise en compte des milieux aquatiques dans les différents observatoires régionaux qui ont été mis en valeur à cette occasion. Elle a ainsi rappelé l'importance de ces milieux et de la biodiversité qui en dépend dans un contexte de changement climatique. L'ARPARA espère ainsi que ces écosystèmes soient reconsidérés, dans les prochains travaux du CRB, à la hauteur des enjeux qu'ils représentent.

- **Contribué aux réflexions du groupe de travail "Gestion des pêches en eau douce" dans le cadre des travaux de révision du Plan de Gestion des Poissons Migrateurs** (PLAGEPOMI) pour la période 2022-2027. Le PLAGEPOMI est un document cadre visant à déterminer les mesures utiles à la reproduction, au développement, à la conservation et à la circulation des poissons migrateurs tels que l'alose, l'anguille et la lamproie marine. Dans ce cadre, des débats ont eu lieu sur la pression de pêche que subissent les migrateurs. La présence rapportée du silure, au niveau de certains aménagements hydro-électriques, fait également écho et renvoie au groupe national de travail « Silure » qui travaille à mieux connaitre et gérer cette espèce.
- **Emis un avis défavorable au projet d'arrêté visant à encadrer la pêche de l'anguille de moins de 12 centimètres par les pêcheurs professionnels en eau douce pour la campagne 2020-2021** ; soumis à consultation publique du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire. En effet, en raison d'un état du stock d'anguilles qui continue à décliner, et qui ne permet pas son exploitation, l'ARPARA rappelle que la FNPF avait demandé un moratoire de 5 ans sur toutes les formes d'exploitation par la pêche et pour tous les stades de l'anguille.
- **Poursuivi son investissement dans la mise en œuvre du Plan National d'Action (PNA) en faveur de l'Apron du Rhône** en participant à l'élaboration du second PNA, porté par le Conservatoire d'Espaces Naturels du Rhône.
- **Rencontré la Confédération Paysanne et partagé un positionnement commun sur la gestion de la ressource en eau**, visant à concilier un meilleur partage de l'eau entre tous les usagers et la préservation du milieu aquatique. Des actions coordonnées entre les délégations départementales sont à l'étude pour porter d'une voix commune ce positionnement face aux pressions exercées sur l'exploitation de la ressource en eau.

Enfin, l'ARPARA représente depuis 2017 les fédérations départementales de pêche en tant qu'acteurs de l'éducation à l'environnement au sein de l'Espace Régional de Concertation dédié à l'Education à l'Environnement et au Développement Durable (ERC-EEDD). En contribuant aux 3 groupes de travail et à une dizaine de réunions en 2020, elle œuvre, aux côtés des différentes parties prenantes, au développement d'un programme d'actions favorisant une meilleure formation des acteurs socio-éducatifs, une meilleure sensibilisation des élus des collectivités territoriales et un meilleur accompagnement des publics vers l'adaptation et l'atténuation du changement climatique en région Auvergne-Rhône-Alpes.

Développement de la pêche de loisir

Le début de l'année a été marqué pour l'ARPARA, par la conception d'une charte graphique visant à donner de la visibilité à notre loisir : la pêche, et notre destination : la région Auvergne-Rhône-Alpes. Le logo ci-dessous permet de signer tous les supports de communication que nous réalisons à destination du grand public afin de faire connaître, valoriser et développer la pratique de la pêche dans notre territoire.

Pêche
EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Pour la 4ème année consécutive, l'ARPARA a poursuivi son dispositif de campagne de communication promotionnelle dans la presse régionale et sur les réseaux sociaux. A l'occasion de 4 campagnes, réalisées sur les périodes fortes de la pêche (ouvertures, été, nouvelle saison), l'ARPARA a souhaité sensibiliser les pêcheurs à la diversité de nos offres de pêche et donner envie au grand public de découvrir la pêche de loisir. En 2019, ce même dispositif avait atteint près d'1,7 millions de personnes sur les réseaux sociaux.

Par ailleurs, un livret « (Re)découvrez la pêche en Auvergne-Rhône-Alpes » a été conçu avec une carte « touristique ». Ces deux supports, distribués largement dès janvier 2021, présentent les caractéristiques halieutiques de notre région, les offres et les services de pêche développés dans chaque département ainsi que des recommandations pour s'initier ou se perfectionner à la pêche.

Enfin, la présence de l'ARPARA sur différents salons thématiques permet de présenter la pêche de loisir au public et de valoriser les destinations ainsi que les offres de pêche de nos départements.

Plan Pêche et Milieu Aquatique

Depuis le 9 février 2017, l'ARPARA anime et coordonne le « Plan Pêche et Milieu Aquatique », élaboré en partenariat avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Sous la forme d'une « Convention de Partenariat et d'Objectifs » (CPO), l'ARPARA, les 12 fédérations départementales de pêche et les 2 associations de protection des poissons migrateurs (MRM et LOGRAMI) bénéficient d'un soutien financier partagé de 3 millions d'euros, échelonné sur 3 ans, pour mettre en œuvre des actions concrètes selon 3 axes :

- Axe A : connaissance pour la préservation et l'amélioration de la biodiversité ;
- Axe B : travaux d'aménagement et de restauration du milieu aquatique ;
- Axe C : animation et valorisation du patrimoine piscicole et du milieu aquatique.

Entre 2017 et 2019, les structures associatives de pêche ont réalisé 174 actions en faveur du développement du loisir pêche et de la protection du milieu aquatique, pour un montant global de travaux évalué à près de 8 millions d'euros.

- 63 études scientifiques et suivis piscicoles ont été réalisés
- 39 sites ont été restaurés
- 37 parcours de pêche ont été aménagés
- 35 actions de découverte du loisir pêche et de sensibilisation au milieu aquatique ont été proposées

La coopération entre les structures associatives de pêche et La Région Auvergne-Rhône-Alpes a été reconduite le 14 novembre 2019 avec l'annonce d'une deuxième CPO 2020-2022.

Celle-ci contient les mêmes engagements que la précédente. Elle s'enrichit cependant d'un quatrième axe, intitulé « Gouvernance et stratégie de développement du loisir pêche » qui devrait notamment permettre le financement d'études socio-économiques, l'élaboration de schémas départementaux pour le développement du loisir pêche (SDDLP) ou des actions de découverte de la pêche en eau douce.

En 2020, plus de 70 projets ont été soumis à La Région Auvergne-Rhône-Alpes ; la majorité de ces dossiers concernent des projets d'aménagement et de restauration du milieu aquatique ou des actions de connaissance.

Avec le soutien de :

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Covid-19 et pêche de loisir : quels effets en Auvergne-Rhône-Alpes ?

Questions à Alain LAGARDE, président de l'ARPARA



© ARPARA/DR

Quels ont été les effets du premier confinement (du 17 mars au 11 mai 2020) sur la pêche de loisir en Auvergne-Rhône-Alpes ?

La pêche n'a pas été interdite dans la majorité des départements de la région. Malgré cela, lors du confinement, la pêche et notamment l'accès aux berges n'étaient pas inscrits dans la dérogation, ce qui a entrainé l'arrêt de notre loisir, et pour conséquence, une perte importante de vente de cartes de pêche de l'ordre de -30%. Depuis, une grande partie de ces cartes a été récupérée au profit de notre loisir et des milieux aquatiques.

Qu'est-ce qui a été le plus difficile à gérer pour les structures associatives de pêche pendant cette période ?

Le plus difficile à gérer pendant cette crise a été d'expliquer, et surtout de faire comprendre, que les structures associatives de pêche n'étaient pas en cause ; que l'importance de cette crise sanitaire dépassait l'exercice de notre loisir ; que la décision du confinement était ministérielle et qu'il fallait tous s'armer de patience.

Que retenez-vous de cette situation ?

Ce que je retiens c'est que l'on peut se poser des questions sur la gestion de cette crise sanitaire par nos instances nationales et surtout gouvernementales, qui a induit des situations très complexes pour l'organisation de la pêche avec les services déconcertés de l'Etat mais aussi au niveau des entreprises et dans les foyers.

Que souhaiteriez-vous dire aux pêcheurs, à l'heure où le virus reste actif et que nous sommes toujours exposés à la crise sanitaire ainsi qu'au risque de re confinement ?

Tout d'abord, je souhaite remercier la majorité de nos adhérents pour leur soutien et leur compréhension face à cette situation exceptionnelle. Il est certain que nous allons devoir faire preuve de patience et d'adaptation encore quelques temps, avant de retrouver une situation stable et sûre pour tous. Tant que le virus circulera, nous traverserons peut-être encore des difficultés, voire des restrictions, pour l'exercice de notre loisir mais la priorité est de lutter tous ensemble contre la propagation du Covid-19 en respectant les gestes barrières et les mesures prises par le gouvernement. Soyez certains que nous continuons d'œuvrer pour la préservation du milieu aquatique et le développement de projets halieutiques. Profitons de chaque occasion qui nous est donnée pour retrouver le bord de l'eau avant un retour définitif à la normale.

Nos Unions de Bassin défendent la préservation du milieu aquatique dans la politique de l'eau

L'eau est une ressource indispensable à la vie et à l'équilibre des écosystèmes. Depuis le début des années 60, la France a intégré la gestion de ce bien commun à ses outils législatifs pour encadrer son usage et sa préservation face aux pressions économiques et aux enjeux climatiques.

Les structures associatives agréées pour la pêche de loisir ont pour mission statutaire de participer à la préservation du milieu aquatique et à la restauration de la qualité morphologique et écologique des masses d'eau. Parmi elles, les 6 Unions de bassin, calquées à l'échelle des grands bassins hydrographiques, agissent pour assurer la représentation des fédérations départementales de pêche et asseoir leurs compétences dans les programmes de gestion de l'eau tels que les Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SDAGE).

Le SDAGE

En France, la gestion de l'eau est encadrée par la Directive Cadre Européenne sur l'eau (DCE), promulguée en 2000, et dont découlent plusieurs lois et textes réglementaires. Elle fixe notamment des objectifs de bon état des masses d'eau de surface ou souterraines, de non-dégradation des ressources et des milieux, de réduction des pollutions liées aux substances, de partage de la ressource en eau, ou encore de réduction du risque d'inondation. Ces objectifs sont déclinés pour chaque grand bassin hydrographique dans le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux, le SDAGE.

" Retrouver un bon état de toutes les eaux, cours d'eau, plans d'eau, eaux littorales et nappes souterraines, est une ambition commune à tous les États membres de l'Union européenne."

Comité de bassin Loire-Bretagne, 2019.

Le SDAGE est un document de planification élaborépour une période de 6 ans. Il constitue à la fois un outil de référence pour les acteurs de l'eau et un document cadre pour les services de l'Etat.

Un Comité de bassin, appelé communément le «Parlement del'eau»,rassemblelesservices de l'Etat, collectivités, élus et différentes catégories d'usagers de l'eau (industriels, gestionnaires, chambres consulaires, associations de protection de l'environnement, de consommateurs et de pêcheurs). Il détermine, dans le cadre du SDAGE, les orientations fondamentales, le programme de mesures ainsi que le programme de surveillance de l'état des milieux, nécessaires à l'atteinte du bon état de toutes les eaux.

L'élaboration du SDAGE est animé par les Agences de l'eau (principale instance de financement de la politique de l'eau) et les DREAL (services déconcentrés de l'Etat), puis validé par l'Etat.



Le SDAGE a vocation à déployer une stratégie de gestion de l'eau adaptée aux enjeux économiques et environnementaux locaux, mais aussi à intégrer les acteurs des territoires dans les différentes phases de préparation des documents officiels, afin d'orienter une politique de l'eau efficace et partagée.

Enfin, la mise en oeuvre du SDAGE et de son programme de mesures sont notammant accompagnés financièrement par les Agences de l'eau via leur programme d'intervention.

Le rôle des Unions de Bassin dans l'élaboration des SDAGE

En Auvergne-Rhône-Alpes, les 12 fédérations départementales de pêche et de protection du milieu aquatique sont représentées par 3 Unions de bassin (Loire-Bretagne, Adour-Garonne et Rhône-Méditerranée-Corse). Créées à partir de 2013, lors de la restructuration du réseau associatif de la pêche de loisir en France, les Unions de bassin intègrent pour la première fois l'élaboration des SDAGE à partir de sa 3ème version (2016-2021); une reconnaissance institutionnelle facilitée par le travail de la FNPF (Fédération Nationale de la Pêche en France) auprès du Ministère de la Transition écologique.

La mise à jour du SDAGE actuel et la préparation de sa nouvelle nomenclature pour la période 2022-2027 rappellent l'implication des structures associatives de pêche dans toutes les grandes étapes du SDAGE.

Les Unions de bassin sont particulièrement mobilisées pour :

- Analyser le contenu des documents officiels et les propositions du SDAGE ainsi que les conclusions des réunions du Comité de bassin,
- Assister les élus, représentants des structures associatives de pêche, pour leur participation aux instances de concertation et de décision du SDAGE, en les aidant à prendre position et à identifier les points de discussion grâce à leur expertise technique,
- Répondre aux consultations publiques et aux phases de concertation afin, d'une part, d'apporter leur contribution aux différentes étapes techniques de préparation du SDAGE, et d'autre part, d'exprimer leur avis sur son contenu,
- Faire remonter les avis ainsi que les recommandations techniques des fédérations départementales de pêche.
- Défendre l'intégration des actions nécessaires à l'amélioration de la qualité du milieu aquatique dans le programme de mesures.

Les unions de bassin assurent une coordination de l'ensemble du réseau des structures associatives de pêche pour répondre à chaque étape de l'élaboration du SDAGE.

La première étape pour l'élaboration d'un SDAGE est la mise à jour de l'état des lieux qui lui sert de socle. Celui-ci se base sur un diagnostic de l'état écologique des masses d'eau ainsi que des enjeux économiques, sociaux et environnementaux du bassin. Il identifie également les freins à la reconquête du bon état des eaux et les secteurs où une intervention est nécessaire.

L'Etat des lieux fait l'objet d'une large concertation au niveau local, via des réunions programmées sur chaque bassin versant auxquelles sont associées l'ensemble des parties prenantes. A cette occasion, les structures associatives de pêche apportent leur expertise, leur connaissance du terrain et leurs données pour compléter ou ajuster l'état des lieux initial. Celui-ci fait ensuite l'objet d'une concertation via le Comité de Bassin avant d'être approuvé par le préfet coordonnateur de bassin.

L'identification des questions importantes auxquelles doit répondre le SDAGE - traduites par des orientations fondamentales et prioritaires - ainsi que le programme de mesures - détaillant les actions territoriales à engager pour atteindre les objectifs d'état des milieux - sont deux étapes clés également soumises à une grande consultation du public et des acteurs associés, dont font partie les Unions de bassin et les fédérations départementales de pêche. Cette consultation permet ainsi de recadrer les directives du SDAGE avant son élaboration.

Un certain nombre de parties prenantes et notamment les fédérations départementales de pêche sont associées localement à la mise en œuvre du SDAGE, à travers le programme de mesures. Elles contribuent à deux niveaux: techniquement, en réalisant des travaux de restauration du milieu aquatique et financièrement en investissant l'argent de leurs adhérents (issu de la cotisation de la carte de pêche) dans des actions d'intérêt général. En effet, si les Agences de l'eau financent les actions de protection de l'eau et des milieux aquatiques, soit 6,47 milliard d'euros entre 2019 et 2024 pour les 3 bassins, les structures associatives de pêche de ces territoires apportent en moyenne 20% d'autofinancement sur les actions qu'elles portent en maîtrise d'ouvrage.

Enfin, elles contribuent à l'évaluation des actions pour vérifier l'atteinte des objectifs du programme de mesures en mettant à disposition des services de l'Etat leurs outils de suivi et leurs données, issues des pêches d'inventaire qu'elles réalisent.



Portrait croisé des 3 Bassins hydrographiques et de leur SDAGE

par Jean-Louis MOLINIE, Jean-Paul DORON et Gérard GUILLAUD, présidents des Unions de Bassin Adour-Garonne (UFBAG), Loire-Bretagne (UFBLB) et Rhône-Méditerrannée-Corse (UFBRMC).

Bassin Adour-Garonne



Quelles sont les particularités de votre bassin hydrographique ?

Le bassin Adour-Garonne recouvre 1/5 du territoire de la France avec une superficie de 118 000 km2 sur 3 régions différentes : l'Occitanie, la Nouvelle-Aquitaine et Auvergne Rhône-Alpes. Il concentre 7,8 millions d'habitants avec plus de 20% de la population sur les métropoles de Bordeaux et Toulouse. Le bassin comporte 420 km de littoral et draine un linéaire total de 120 000 km de cours d'eau.

Ce réseau hydrographique est alimenté par les Pyrénées et le Massif Central et structuré par 6 cours d'eau principaux : l'Adour, la Charente, la Dordogne, la Garonne, le Lot et le Tarn-Aveyron. L'occupation du sol est dominée par les espaces agricoles (48%) et forestiers (34%). Les espaces artificialisés minoritaires sont en pleine progression. Le bassin est aussi un territoire fortement sensible aux changements climatiques (sécheresse, baisse enneigement, élévation niveau de la mer).

Quels sont les enjeux liés à la préservation du milieu aquatique au sein de votre bassin ?

Il existe de nombreuses pressions anthropiques au sein du bassin Adour-Garonne qui ont un impact sur la qualité et la quantité de l'eau ainsi que directement sur l'état des milieux aquatiques et les espèces associées.

L'état écologique et chimique des masses d'eau peuvent être altérés par des pressions d'origine domestique, industrielle ou agricole. Les pollutions diffuses agricoles constituent la pression la plus significative sur les masses d'eau. Un autre enjeu du bassin est la gestion quantitative de l'eau. Les prélèvements réalisés pour l'irrigation majoritairement et l'eau potable entrainent une dégradation de l'état quantitatif des masses d'eau. Par exemple 20% des cours d'eau subissent une pression de prélèvement pour l'irrigation. Un dernier enjeu lié à la préservation du milieu aquatique est la dégradation physique des milieux via notamment une forte altération de la morphologie (39%), de l'hydrologie et/ou de la continuité écologique.

Quelles sont les évolutions que vous observez dans les 3 dernières générations du SDAGE au sein de votre bassin ?

En 2010, l'objectif de bon état écologique des masses d'eau tout confondu est fixé à 60% en 2015. Puis il est fixé à 69% en 2021 et à 99,8% en 2027. Malgré des Programmes de Mesures très orientés sur la qualité et la quantité des eaux, les objectifs de 2021 et 2027 ne seront sans doute pas atteints entièrement, notamment au vu des temps de réponses des milieux aquatiques à ces actions.

Les 3 derniers SDAGE présentent des orientations relativement similaires : (A) Créer des conditions de gouvernance favorable pour atteindre le bon état écologique, (B) Réduire la pollution, (C) Améliorer la gestion quantitative et (D) Préserver et restaurer les milieux aquatiques.

Il n'y a pas de grandes modifications entre les 3 derniers SDAGE, il s'agit de mises à jour mais avec pour but depuis le début de former et informer les acteurs de l'eau et les citoyens.

Que pensez-vous du dernier SDAGE qui sera décliné sur la période 2022-2027 ?

Depuis le SDAGE 2016-2021 l'impact du changement climatique est intégré à l'Etat des Lieux et au Programme de Mesures. En 2018, la charte "Plan d'Adaptation au Changement Climatique" a été signée par de nombreux partenaires dont l'UFBAG et les 18 fédérations départementales de pêche du bassin. Ainsi des modifications ont été intégrées au prochain SDAGE pour mieux répondre à ces contraintes (sècheresse, inondations etc.) ce qui est un bon point.

Les révisions concernant les milieux aquatiques sont plutôt mineures et maintiennent la préservation des milieux aquatiques et des zones humides. De plus, le paiement pour services environnementaux a été inclus dans cette version et sera appliqué prochainement. Un point de vigilance serait peut-être que les pressions économiques (agricoles, industrielles) semblent empêcher de prendre des mesures d'action plus importantes pour lutter contre les pollutions diffuses et les déficits quantitatifs.

Bassin Loire-Bretagne



Quelles sont les particularités de votre bassin hydrographique ?

Le bassin Loire-Bretagne est le plus grand des 6 bassins français et s'étend sur 156 000 km² soit 28 % du territoire métropolitain. C'est également le bassin avec la façade maritime la plus importante du pays, exutoire de 135000 km de cours d'eau. Ce bassin compte 13 millions d'habitants répartis dans 6 800 communes, 8 régions et 36 départements, en tout ou partie.

De 2019 à 2024, le 11e programme de l'agence de l'eau va mobiliser 2,27 milliards d'euros pour soutenir les investissements et les programmes d'action nécessaires pour répondre aux enjeux du bassin en matière de reconquête de la qualité des eaux et de solidarité urbain-rural.

Quels sont les enjeux liés à la préservation du milieu aquatique au sein de votre bassin ?

A travers les questions importantes, ce sont 6 enjeux liés à l'eau qui sont identifiés en Loire-Bretagne :

- « Eau et pollution » pour réduire et traiter les pollutions générées par les activités humaines,
- « Eau, milieux naturels, biodiversité » pour préserver et restaurer les habitats et espèces des zones humides, des cours d'eau mais aussi du littoral,
- « Eau et territoires » afin d'intégrer les programmes d'action dans une réflexion stratégique et un projet pour le territoire.
- « Eau et santé » car si l'eau emporte des questions de santé, elle est indispensable à la vie !
- « Eau et climat », agir pour ne pas subir les impacts du changement climatique.
- « Eau et solidarité », entre acteurs du bassin, notamment amont-aval, mais aussi envers des territoires défavorisés de pays en voie de développement.

Quelles sont les évolutions que vous observez dans les 3 dernières générations du SDAGE au sein de votre bassin ?

Avec les conséquences du changement climatique et à l'issue du parcours qui a jalonné l'élaboration du projet de SDAGE, des désaccords profonds s'affirment sur les moyens d'assurer une meilleure gestion quantitative de la ressource en eau.

Après avoir largement contribué au démantèlement des infrastructures naturelles de tête de bassin nécessaires à une bonne gestion et rétention naturelle des eaux (chevelus, zones humides et hydromorphes…), certains acteurs politiques et usagers socio-professionnels de la région Auvergne-Rhône-Alpes revendiquent « un accroissement de la ressource » ! Ce sont les mêmes qui, aujourd'hui, achètent des volumes d'eau pour maintenir artificiellement le débit de cours d'eau dans le haut bassin et échapper ainsi à la gestion de crise et au plafonnement des prélèvements. La privatisation de la ressource et la guerre de l'eau ne sont pas loin !

Que pensez-vous du dernier SDAGE qui sera décliné sur la période 2022-2027 ?

La mise à jour du SDAGE 2022-2027 se veut relativement simple et consiste principalement à prendre en compte les évolutions de contexte telles que l'articulation avec les politiques pour les milieux marins, le Plan d'adaptation au changement climatique ou encore l'étude «éclairer les dimensions économiques et sociales de la politique de l'eau du bassin Loire-Bretagne». En terme d'ambition, l'objectif de 61 % des masses d'eau en bon état du SDAGE précédent, non-atteint (24 % selon l'état des lieux 2019), est reporté à l'échéance 2027.

Cependant, il est nécessaire de prendre en compte le contexte économique et social actuel, perturbé par une crise sanitaire inédite. S'il est vrai que l'environnement, la biodiversité ou l'écologie prennent de plus en plus d'importance dans les politiques publiques et dans l'opinion publique ; malgré tout, les fonds dédiés à la politique de l'eau sont constamment révisés et les moyens d'interventions restreints… sans renier le premier engagement de la DCE de non dégradation !

Bassin Rhône-Méditerranée



Quelles sont les particularités de votre bassin hydrographique ?

Le bassin Rhône-Méditerranée couvre, en tout ou partie, 5 régions et 29 départements (dont 8 en région AURA) et s'étend ainsi sur environ 86 000 km², soit près de 20 % de la superficie du territoire national. Il compte plus de 15 millions d'habitants, avec une forte hétérogénéité liée en particulier aux zones urbaines et aux grandes métropoles.

Ce bassin bénéficie d'une très grande diversité de milieux aquatiques, supports d'une riche biodiversité : environ 150000 km de cours d'eau dont le Rhône et ses principaux affluents, des petits fleuves côtiers méditerranées, des cours d'eau de tête de bassin mais aussi des plans d'eau.

La ressource en eau est relativement abondante en comparaison avec d'autres bassins, du fait notamment de la présence de massifs montagneux, de glaciers et d'une grande diversité de masses d'eau souterraines. Cependant, la disponibilité des ressources montre de fortes disparités dans le temps et dans l'espace, en fonction des contextes géologiques et climatiques.

Quels sont les enjeux liés à la préservation du milieu aquatique au sein de votre bassin ?

Le bassin constitue un pôle d'attractivité pour de nombreux usages : industrie, production d'électricité, agriculture ou bien encore activités touristiques.

Les pressions sur les ressources naturelles sont donc de plus en plus importantes, en particulier sur les milieux aquatiques. Dès lors, afin qu'ils puissent conserver leur fonctionnalité, leur biodiversité et les services naturels qu'ils rendent à la société, il convient de restaurer les masses d'eau dégradées mais également d'encadrer l'ensemble des usages afin d'en limiter les impacts existants ou futurs.

Par exemple, l'hydroélectricité qui représente sur le bassin Rhône-Méditerranée 2/3 de la production hydroélectrique nationale, est l'une des thématiques qui nous préoccupe le plus. Si l'enjeu sur les grands ouvrages existants est essentiellement d'optimiser la production et de réduire les impacts, de nombreux projets de petits ouvrages émergent, représentant une faible production d'énergie mais avec des conséquences majeures sur les milieux.

Quelles sont les évolutions que vous observez dans les 3 dernières générations du SDAGE au sein de votre bassin ?

Les SDAGE sont montés en puissance sur différentes problématiques successives : lutte contre les pollutions urbaines, restauration des milieux aquatiques, prévention et gestion des inondations en lien avec les fonctionnalités naturelles des cours d'eau et enfin adaptation au changement climatique.

Ce dernier point est devenu un enjeu majeur depuis le SDAGE 2016-2021, l'objectif étant d'éviter une « mal-adaptation » par des mesures qui peuvent parfois être contre-productives. Le SDAGE préconise ainsi par exemple de travailler en priorité sur les économies d'eau, les changements de pratiques et les choix culturaux, plutôt que de construire des retenues d'eau qui bien souvent ne font que repousser les difficultés et amplifier notre dépendance vis-à-vis de la ressource en eau.

D'un point de vue de la gouvernance, la représentation des SAAPL dans les instances locales et de bassin a permis de faire bouger les lignes sur un certain nombre de thématiques. Notre réseau est aujourd'hui reconnu et a été de plus en plus sollicité au fil des SDAGE.

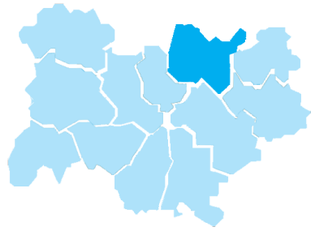
Que pensez-vous du dernier SDAGE qui sera décliné sur la période 2022-2027 ?

Le SDAGE 2022-2027 reprend toutes les évolutions importantes décrites précédemment. Certaines dispositions visant la non-dégradation des milieux aquatiques ont toutefois été renforcées, ce qui constitue à notre sens une avancée majeure. Elles ne pourront que renforcer la cohérence et l'efficacité des différentes politiques de l'eau.

Nous resterons vigilants quant à la politique menée en déclinaison du SDAGE, en particulier concernant la gestion quantitative de la ressource (les retenues de substitution devant rester une exception et non une règle), les projets de nouveaux barrages (petite hydroélectricité notamment), la nécessité de limiter les impacts de certains ouvrages (éclusées) et la préservation de milieux indispensables pour le bon état des masses d'eau (réservoirs biologiques en particulier).

Nous veillerons par ailleurs à ce que le Programme de Mesures conserve toute son ambition notamment en ce qui concerne la restauration de la continuité écologique, la politique menée sur le bassin durant les SDAGE précédents ayant montré toute son efficacité grâce à la prise en compte l'ensemble des enjeux associés.

Fédération départementale de pêche et de protection du milieu aquatique de l'Ain



Création de ponton accessibles PMR
(Personnes à Mobilité réduite)



Soucieuse de permettre l'accès à la pratique de la pêche au plus grand nombre de personne, c'est tout naturellement que la Fédération de Pêche de l'Ain porte depuis quelques années un projet important de création de pontons de pêche accessible aux personnes à mobilités réduites.

Après les deux premières réalisations sur le plan d'eau du Chatelet à Saint Etienne du Bois et sur le Sevron à Beaupont-Domsure, ce sont 3 nouveaux ouvrages qui viennent d'être réalisés :

- Sur la Veyle, au lieu-dit Bassol, à Mézériat ;
- Sur le plan d'eau de Feillens, à Feillens ;
- Sur l'étang Chassagne, à Manziat.

Les travaux, qui devaient se dérouler au printemps, ont été reportés du fait de la période de confinement. Ils ont pu reprendre à la fin de l'été et ont été achevés.

Ces ouvrages ont été réalisés par l'ONF et REVELTP. Il s'agit d'ouvrage en bois fabriqués en France dans les ateliers de l'ONF. Parallèlement à l'installation de ces pontons, des places de parking réservée PMR ont été créées et la création de chemins normalisés PMR permet l'accès aux pontons.

L'accès à ces pontons est bien évidemment permis à tous les pêcheurs, nous parlons d'espace de pêche partagé. Mais en cas de présence de personnes à mobilité réduite, celles-ci sont prioritaires.

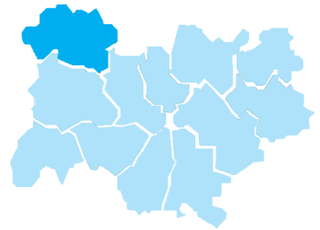
Plusieurs autres ouvrages en cours de finalisation devraient voir le jour en 2021.


Lac de Feillens


La Veyle à Mézériat


Etang de Chassagne

Fédération départementale de pêche et de protection du milieu aquatique de l'Allier



Développement d'un partenariat entre la Fédération de l'Allier et l'Office de Tourisme de Vichy « Vichy Destinations » pour la saison estivale 2020

Dans le cadre du développement de son offre d'activités de pleine nature, l'office de Tourisme de Vichy « Vichy Destinations » a sollicité la Fédération de Pêche de l'Allier afin de développer un partenariat pour la saison estivale 2020. L'objectif était de proposer un ensemble « d'animations pêche » durant l'été sur les différents secteurs du territoire de l'agglomération de Vichy visant à la fois un public débutant, enfant, adulte et familial et des pratiquants plus confirmés désirant découvrir de nouvelles techniques. Ainsi, la Fédération a élaboré un programme de 12 animations réparties sur différents sites de pêche gérés par des structures associatives de la pêche de loisir pendant les mois de juillet et août.

Les animations proposées allaient de la traditionnelle initiation pêche au coup pour les enfants de 6 à 17 ans afin de permettre «la pêche du premier poisson», en passant par des initiations pêche à la mouche ou pêche des carnassiers aux leurres. Des initiations pêche en float-tube ont également été organisées pour faire découvrir une autre approche de la pêche aux leurres à bord d'une embarcation originale.

Au total, ce sont près d'une quarantaine de personnes qui ont pu profiter de ces animations pêche dispensées par un animateur diplômé de la Fédération. Tout le matériel nécessaire ainsi que le droit de pêche étaient fournis. L'objectif a été atteint puisque certaines personnes sont retournées à la pêche suite à cette première expérience réussie de découverte de ce loisir. Le partenariat avec Vichy Destinations devrait donc se poursuivre dès l'été 2021.



Suivi des populations d'écrevisses à pieds blancs de la Montagne Bourbonnaise



Comme chaque année, la Fédération réalise des prospections nocturnes de cours d'eau dans le but d'inventorier les populations d'écrevisses à pattes blanches encore présentes sur le territoire.

Cette espèce patrimoniale, autrefois très largement présente à l'échelle nationale, est la dernière représentante des écrevisses autochtones dans le département de l'Allier. Aujourd'hui menacée de disparition du fait de la dégradation de son habitat et de maladies comme la « peste de l'écrevisse » dont les écrevisses exotiques sont porteuses saines, ses populations sont globalement en forte régression au niveau national comme dans l'Allier.

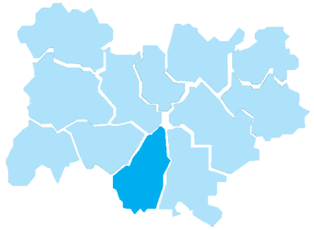
Dans le contexte actuel de sécheresse et malgré des conditions très contraignantes pour les espèces aquatiques, une bonne surprise attendait les agents de la Fédération dans la nuit du 13 au 14 août. Equipés de lampes torches, ils ont eu la chance et le plaisir d'observer une très belle population d'écrevisses à pattes blanches sur le bassin versant du Haut-Sichon. Ainsi sur 100 mètres linéaires de cours d'eau, ce sont près de 70 individus qui ont été observés, identifiés, sexés et mesurés. Ces individus présentaient tous un bon état sanitaire.

Ces données permettent ensuite à la Fédération, à ses partenaires, et aux gestionnaires de cours d'eau de mettre en œuvre des actions de protection de la qualité de l'eau et des habitats de cette espèce. Ces actions bénéficient également à d'autres espèces aquatiques accompagnant généralement l'écrevisse à pattes blanches, telles que la truite fario, le chabot ou la lamproie de planer.

Signalons enfin que ces inventaires nocturnes sont cette année, et pour la première fois, complétés par une technique récemment mise au point, permettant de détecter la présence d'une espèce dans un milieu aquatique grâce à l'analyse en laboratoire spécialisé des traces d'ADN qu'elle libère dans l'eau. Cette technique est particulièrement intéressante lorsque la très faible densité d'écrevisses rend aléatoire l'observation d'individus lors d'une prospection nocturne classique.

La protection de l'écrevisse à pattes blanches est l'affaire de tous puisque sa présence est le signe d'un milieu aquatique en bonne santé, capable de rendre de nombreux services écosystémiques à notre société.

Fédération départementale de pêche et de protection du milieu aquatique de l'Ardèche



Développement du tourisme pêche en Ardèche : les hébergements pêche

Cette année, la Fédération de Pêche de l'Ardèche et Gîte de France Ardèche se sont associés pour sélectionner des hébergements de qualité qui répondent aux attentes des pêcheurs.

Version cocooning en chambre d'hôtes avec table d'hôte adaptée aux rythme du pêcheur. Ou version plus indépendante en gîte, une maison rien que pour les pêcheurs.

Proximité des rivières et lacs, mise à disposition d'informations relatives à la pêche et au tourisme, et très souvent la passion partagée de l'hôte pour ce loisir, permettent aux pêcheurs de réussir leur séjour pêche en Ardèche.



© StudioNature.com - Bruno Calendini - FDAAPPMA07



© StudioNature.com - Bruno Calendini - FDAAPPMA07



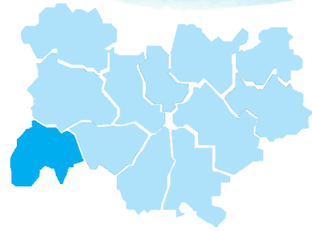
© StudioNature.com - Bruno Calendini - FDAAPPMA07

GÎTES DE FRANCE Ardèche

Quelques chiffres clés sur le partenariat avec Gîtes de France Ardèche en 2020 :

- 28 hébergements gîte de France labélisés «Accueil Pêche» et 11 autres hébergements non gîtes de France.
- 2 journées de formation sur la pêche en Ardèche pour les hébergeurs.
- 90 000 magazines « Pêchez en Ardèche » distribués en kiosque dans toute la France, en Suisse, en Belgique et au Luxembourg. A destination des pêcheurs touristes, avec une double page consacrée au partenariat entre la Fédération de Pêche de l'Ardèche et les Gîtes de France Ardèche et aux différents gîtes labélisés.
- Présence des deux structures partenaires sur les salons pêche et tourisme de Saint Etienne et de Clermont Ferrand !
- Une carte interactive avec les hébergements « accueil pêche » sur le site internet de la Fédération de Pêche de l'Ardèche.
- Un article sur le Dauphiné Libéré sur le partenariat.
- De nombreux articles Facebook sur les Gîtes labélisés et sur le partenariat avec en moyenne 3500 vues.
- Un jeu concours lors du salon de Clermont Ferrand permettant de gagner un bon sur Gîte de France Ardèche.

Fédération départementale de pêche et de protection du milieu aquatique du Cantal



Etude du comportement des truites en période d'étiage

La Fédération a initié au mois de juin une étude destinée à mieux comprendre le comportement des truites communes en période d'étiage notamment lors des épisodes de sècheresse. L'été 2020 ayant été très sec, les conditions hydrologiques ont donc été favorables à sa mise en œuvre.

Ce sont 185 truites communes, âgées de 1 à 5 ans et mesurant de 11 à 32 cm, qui ont été marquées sur les deux sites d'étude de la Bertrande et du Tact.

De fin juin à fin septembre, en parallèle de l'enregistrement automatique des déplacements des individus en amont et en aval de la station d'étude, des prospections mobiles ont permis de suivre l'évolution de la localisation exacte de chaque individu. 8 prospections mobiles ont ainsi été réalisées sur la Bertrande et 6 sur le Tact.

Des ruptures d'écoulement ont été observées en août sur les deux sites, permettant ainsi de réaliser les observations voulues.

Les premières analyses montrent que, de manière générale, la majorité des individus se concentrent dans la fosse la plus proche de leur habitat printanier. Ceux-ci n'effectuent que des déplacements généralement inférieurs à 50 mètres durant la période d'étiage et ne semblent pas anticiper les ruptures d'écoulement en dévalant préalablement.

Certains individus toutefois ont un comportement mettant en avant un déplacement volontaire sur des zones plus favorables à leur survie. Par exemple, 2 individus marqués sur le Tact ont effectué une migration de 300 et 400 mètres vers l'amont pour atteindre la seule fosse importante du secteur. Autre exemple, 2 individus de la Bertrande ont également effectués une migration vers l'amont de 200 mètres afin d'atteindre une zone plus fraîche de quelques degrés au niveau de l'arrivée d'une source débitant à 15°C tout l'été.

Certains individus ont donc un comportement particulier semblant être adaptatif aux conditions d'étiage extrême. Peut-être que la sélection naturelle favorisera à terme ces individus ayant des comportements d'adaptation face à ces phénomènes récurrents ? Les résultats précis de l'étude étant en cours d'analyse, ceux-ci vous seront présentés dans un futur article.



Evolution de la localisation des individus lors de chaque prospection mobile sur la station de la Bertrande

La pêche plébiscitée comme activité de pleine nature

L'année 2020 restera « particulière » à beaucoup d'égard. Pour autant, le Cantal a connu une fréquentation estivale intéressante, et a vu arriver une nouvelle clientèle en quête de sécurité par rapport au COVID, mais aussi à la recherche d'activités de pleine nature.

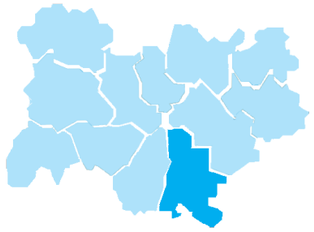
Les animations pêche grand public mises en place par la Fédération ont connu le même succès que les années précédentes.

60 animations encadrées par des moniteurs guides de pêche et des bénévoles des AAPPMA ont rassemblé 1320 personnes, soit une moyenne de 23 par animation.

Le public s'est montré tout aussi intéressé par la découverte (ou redécouverte) et l'apprentissage des différentes techniques de pêche, que par l'envie de découvrir et apprendre le fonctionnement des écosystèmes aquatiques.

La réussite de ces animations repose sur le partenariat établi entre la Fédération, les AAPPMA, les Guides de Pêche et les Offices de tourisme.

Fédération départementale de pêche et de protection du milieu aquatique de la Drôme



Pôle animation

L'éducation à l'environnement, une priorité !

En cette rentrée 2020/2021, la Fédération de Pêche de la Drôme comme depuis de nombreuses années donne une priorité à l'éducation à l'environnement.

En vue des problématiques actuelles liées par exemple à la ressource en eau, la Fédération souhaite sensibiliser les jeunes scolaires au respect et à la protection des milieux aquatiques.



Un programme pédagogique revisité…

Adapté à tous les cycles, le contenu du programme pédagogique à été revisité par nos animateurs. L'objectif étant d'intégrer dans le contenu du programme, des notions sur les problématiques environnementales actuelles.

Découvrir et apprendre en s'amusant…

« L'eau sur la Terre », « Découverte des poissons d'eau douce », « Les habitants des milieux aquatiques et leurs relations », mais aussi « Impacts de l'activité humaine sur les milieux aquatiques et la biodiversité » et « Mon premier poisson ».

Autant de thématiques qui permettront à la future génération de découvrir, d'apprendre et de s'amuser sur ce qui nous est cher à tous, les milieux aquatiques !



Pôle technique

Travaux du Bancel

Le Bancel, petit cours d'eau affluent du Rhône situé en Nord Drôme a subi de nombreuses modifications avec par endroit un élargissement conséquent du lit, des écoulements homogènes, une très faible lame d'eau et très peu d'habitats.

Sur un tronçon identifié comme prioritaire par notre PDPG (Plan Départemental de Protection du milieu aquatique et de Gestion des ressources piscicoles), la Fédération de Pêche de la Drôme a réalisé en 2019 des travaux de restauration morphologique de type R1 (travail sur l'emprise du lit mineur) comprenant :

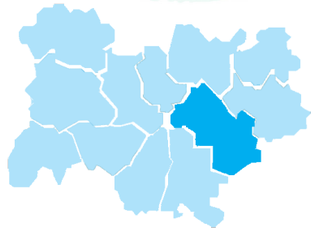
- Un remaniement de blocs désolidarisés
- La création d'épis-déflecteurs bois
- La création de tapis de pieux afin de fixer des bancs alluvionnaires
- La création de caches de sous berges en rondins de bois

L'objectif de ce travail était d'améliorer la capacité habitationnelle du milieu par la réalisation d'aménagements permettent une diversification des écoulements et des habitats, un rétrécissement de la largeur du lit mineur, et la création d'une sinuosité. Ceci a également permis de favoriser la circulation piscicole.



Ces travaux ont été inaugurés le 15 octobre 2020, en présence des acteurs ayant participé à cette réalisation. Philippe MEUNIER, vice-président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, n'ayant pas pu se rendre à l'inauguration nous a rendu visite le 9 octobre 2020 afin d'échanger sur les réalisations de la Fédération de Pêche de la Drôme dans le cadre de notre CPO (Convention de Partenariat et d'Objectifs) et terminer la journée avec la visite de ce chantier.

Fédération départementale de pêche et de protection du milieu aquatique de l'Isère



Restauration de la continuité sur le Guiers Mort

Le bassin versant du Guiers mort est encore en bon état de conservation, de préservation et a subi peu de modifications et de perturbations liées aux activités anthropiques. Parmi les pressions existantes sur le milieu, on recense différents ouvrages transversaux qui impactent la continuité piscicole et sédimentaire.

Deux de ces ouvrages, les seuils des Antonins (ou Perquelins) et de la Laiterie (ou de la Fruitière) ne disposent plus d'aucun usage mais ils impactent la qualité physique de la rivière (modification et réduction des habitats), réduisent de façon significative le transport solide et sédimentaire de la rivière et diminuent surtout les possibilités de déplacements et d'échanges entre les populations de truites fario en place, a fortiori en montaison.

Le monde de la pêche isérois (Fédération, AAPPMA, Entente Guiers) s'est, depuis longtemps, positionné en faveur de la suppression de ces seuils. Les partenaires tels que l'Agence de l'Eau, la Région, le Département et la Fédération Nationale pour la pêche en France, se sont engagés techniquement et financièrement sur ce projet.

Une première étude a permis de définir les différents scénarii mais les solutions d'arasement ont été privilégiées permettant de garantir de manière pérenne le franchissement tant à la montaison qu'à la dévalaison ainsi que le transit des sédiments. A noter que l'OFB s'était prononcé en faveur de la solution retenue.

Afin de disposer d'indicateurs factuels, il a été décidé de réaliser un suivi hydromorphologique (levés topographique, suivi RFID des sédiments et suivis photographique de l'évolution du lit du cours d'eau - étude Scimabio) et un suivi piscicole au travers de divers marqueurs (génétique et RFID).

En parallèle, le Parc Naturel Régional du Vercors et l'entente Guiers (Association regroupant les Associations de Pêche locales et les deux Fédérations de l'Isère et de la Savoie) ont engagé une démarche de labellisation du Guiers en « Rivière sauvage ». Ce label de portée nationale reconnait les rivières à très forte valeur patrimoniale ; il doit aussi être perçu comme une mise en avant des acteurs du territoire pour la gestion exemplaire de leur rivière.

Cependant, si le label est effectif sur plus de 12 kilomètres de cours d'eau, l'Afnor a conditionné la consolidation de ce label, à l'arasement des seuils.

Compte tenu de l'ampleur des travaux, le chantier a eu lieu en deux phases et a débuté en 2019. Le choix d'un phasage sur deux années a été privilégié afin de ne pas libérer une quantité trop importante de matériaux en une seule fois sur le seuil de la Laiterie.

En 2019, la moitié du parement horizontal sur le seuil des Antonins et une première rangée des blocs constituant le seuil de la Laiterie ont été enlevés (entreprise Altitude environnement).

En 2020, il a été finalisé les arasements complets des deux seuils en conservant toutefois pour chacun d'entre eux, des piliers latéraux afin de ne pas déstabiliser les berges.



Seuil de la Laiterie avant travaux (juillet 2018)



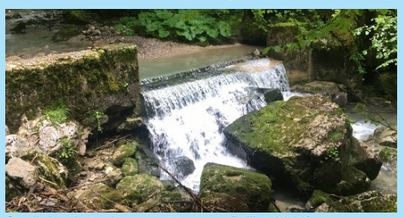
Seuil de la Laiterie avant le passage de la crue (août 2020)



Seuil de la Laiterie après travaux et après la crue (06 octobre 2020)



Pierres de taille retirées et stockées



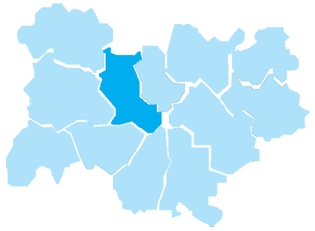
Seuil des Antonins avant travaux (juillet 2018)



Seuil des Antonins après travaux (juillet 2018)

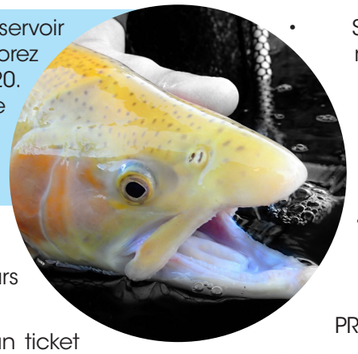
© FDAAPPMA 38

Fédération départementale de pêche et de protection du milieu aquatique de la Loire



Réservoir de pêche à la mouche d'Usson en Forez : c'est reparti depuis le 26 septembre 2020 !

La saison de pêche 2020 / 2021 du réservoir de pêche à la mouche d'Usson en Forez a débuté le samedi 26 septembre 2020. Pour rappel, ce site, avec celui de Noirétable, offre de bonnes conditions pour pêcher de septembre à juin. Ce site est dédié à la pêche à la mouche.



Pour pêcher, il suffit :

- d'avoir une carte de pêche en cours de validité *
- de faire l'acquisition préalable d'un ticket de pêche (voir ci-dessous)
- de bien respecter la règlementation en vigueur

* Attention : en début d'année 2021 à bien mettre à jour les informations relatives à votre carte de pêche en cours de validité sur le module de réservation.

Faire une réservation et acheter un ticket de pêche :

- Connectez vous au module https://reserv.peche42.fr/
- S'il s'agit de votre première connexion, créez un compte. Si votre compte est déjà créé, connectez-vous avec l'identifiant et le mot de passe que vous aurez choisi lors de la création de votre compte.
- S'il s'agit de votre première connexion, ajouter les informations relatives à votre carte de pêche en cours de validité dans l'onglet "Pêcheurs".
- Cliquez sur le pictogramme représentant le réservoir mouche d'Usson en Forez (pictogramme mouche bleue) et cliquez sur le bouton "RESERVER" dans l'onglet "pêche du bord" ou "pêche en float tube" selon votre choix.
- Saisissez l'ensemble des informations nécessaires pour votre réservation : date de pêche, demi-journée, etc... (Vous pouvez réaliser la réservation pour plusieurs pêcheurs à ce stade s'ils sont bien enregistrés dans l'onglet "pêcheurs")
- Validez votre réservation en cliquant sur RESERVER, vérifiez l'ensemble des informations relatives à votre réservation puis cliquez sur PROCEDER AU PAIEMENT

• Réalisez le paiement par CB sur le module bancaire (selon votre établissement bancaire, une validation avec votre téléphone portable est souvent nécessaire).

Les principales règles de pêche en vigueur :

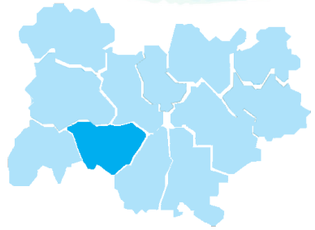
- Faire une réservation et acheter un ticket de pêche préalablement sur https://reserv.peche42.fr/
- Pêche à la mouche uniquement du 26/09/2020 au 11/06/2021 inclus
- Pêche avec hameçon simple, sans ardillon ou ardillon écrasé. 3 hameçons maxi sur la ligne.
- Tout appâts ou leurres autres qu'une mouche (appâts naturels, cuiller, poisson nageur, leurre souple, etc) interdit. Amorçage interdit.
- Conservation de prises autorisée selon votre ticket acheté (demi-journée ou journée) et selon le jour de pêche. Bien se référer à l'affichage réglementaire sur place.

L'intégralité du règlement en vigueur est disponible sur le site Internet de la Fédération de Pêche de la Loire.



Ci-dessus : Magnifique truite aguabonita recherchée par les pêcheurs à la mouche
Photo : pêche en réservoir
© Stéphane CORRE

Fédération départementale de pêche et de protection du milieu aquatique de la Haute-Loire



Automne 2020 : Ouverture d'un parcours trophée sur la Loire à Coubon en 2ème Catégorie

La Fédération de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de Haute-Loire en partenariat avec le groupement UHLA (Union Halieutique Loire Amont qui regroupe les AAPPMA de Goudet, du Pont de Chadron et du Puy en Velay) ont mis en place un parcours « Trophée » en deuxième catégorie sur la Loire sur le secteur de Coubon (voir le panneau d'illustration). Ce nouveau parcours est en place depuis le 21 septembre 2020 ! C'est un bel exemple réussi de projet mené conjointement entre plusieurs A.A.P.P.M.A.



Les objectifs recherchés :

L'objectif principal de ce parcours est de proposer aux titulaires d'une carte de pêche de Haute-Loire, ou d'une carte interfédérale, un parcours automnal avec des salmonidés de belles tailles, ouvert à toutes les techniques, toute l'année et en réciprocité totale.

Le parcours se situe sur la Loire du pont de COUBON au gué de l'usine de Charentus, soit près de 2 km de terrain de jeu alternant rapides, radiers, plats courants et fosses profondes !

C'est un parcours « Trophée » et son intérêt réside dans le fait que les poissons grossissent et restent dans la Loire pour une pêche sportive toutes techniques sur des gros salmonidés sauvages (Truite Farios) ou introduits (Truites arc en ciel).



La réglementation :

La réglementation de ce parcours est la même que sur l'ensemble du linéaire géré par l'entente des A.A.P.P.M.A. du groupement UHLA, mis à part l'utilisation d'hameçons simples sur ce parcours. Cela représente près de 30 km de la Loire (de son arrivée dans le département à la confluence de la Suissesse sur la commune de Lavoûte sur Loire), à savoir :

- **Quota salmonidés 4 truites maximum par jour et par pêcheur dont zéro ombre commun**
- **Taille légale de capture fenêtrée entre 25 et 35 cm**

Repeuplement :

Pour la mise en place de ce parcours Trophée se sont plus de 500 truites Arc en Ciel de belle taille et de qualité qui ont été déversées avec l'aide des bénévoles d'A.A.P.P.M.A. La taille de ces poissons est comprise entre 38 cm et 50cm, et ceux-ci doivent donc être obligatoirement remis à l'eau car ils n'entrent donc pas dans la fenêtre de capture autorisée : de 25 cm à 35 cm maximum !

Ces poissons sont financés par le groupement UHLA et la Fédération de pêche de Haute-Loire pour un coût estimé à 3 200,00 € TTC.

Les frais annexes pour la mise en place représentent 1 300 € également répartis entre les A.A.P.P.M.A. et la Fédération (panneau d'entrée, de fin de parcours, panneau intermédiaire…).

Rappel réglementaire à destination des pêcheurs :

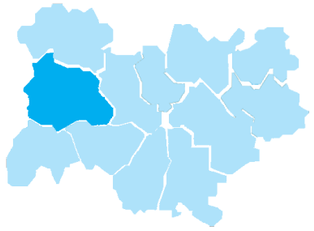
La réglementation pour les truites farios sauvages est la même à savoir 4 truites maximum par jour et par pêcheur dont la taille est comprise entre 25 et 35 cm maximum. Il faut également respecter les dates d'ouverture de la pêche de la Truite Fario (du 2ème samedi de mars au 3ème dimanche de septembre). En cette période automnale 2020, le prélèvement de truites Farios n'est pas autorisé jusqu'à l'ouverture prochaine en mars 2021.

Par ailleurs, ce parcours étant en 2ème catégorie, il est impératif pour les pêcheurs de ne pas utiliser les techniques susceptibles d'attraper un brochet en période de fermeture de celui-ci, c'est à dire que la pêche au vifs, aux leurres artificiels, etc… est interdite du dernier lundi de janvier 2021 au dernier vendredi d'avril 2021.

La réglementation correspondant au parcours «Trophée» est inscrite dans l'arrêté préfectoral annuelle de la pêche 2020 et s'applique à tous.

Nous vous invitons à venir découvrir cette nouveauté et nous remercions par avance les pêcheurs qui sauront respecter la réglementation ainsi que les poissons présents pour le plaisir de tous.

Fédération départementale de pêche et de protection du milieu aquatique du Puy-de-Dôme



Film promotionnel :

« Le Puy-de-Dôme : entre montagnes et vallées, pêcher une terre de diversité »

Fruits de deux années de tournage parfois perturbées par les conditions météorologiques et hydrologiques, la FDPPMA63 a dévoilé, le 20 mai 2020 – quelques jours après la levée de la suspension de la pêche en lien avec le confinement – un film de présentation des nombreuses richesses halieutiques du département. 20 minutes de découverte, de paysages et poissons !

Au sein de ce film, vous retrouverez quelques-uns des meilleurs spots de pêche du département du Puy-de-Dôme.

Toutes les techniques sont abordées (carpe, leurres, mouche, coup, …) au cœur de paysages sublimes et variés.

Par exemple, vous partirez en wading ou depuis les berges de la Dore, des Couzes, de la Dordogne ou encore de la Sioule et de l'Ance à la recherche des espèces d'eaux vives comme la truite et l'ombre commun.

Vous pêcherez également les carnassiers (brochet, sandre, perche et silure) sur nos lacs naturels ou artificiels.

Pour le visionner :

- Consulter notre chaîne YouTube : Fédération de Pêche du Puy de Dôme
- Consulter notre page Facebook
- Directement sur ce lien : https://www.youtube.com/watch?v=73xqq2vozQA



Application :

Désormais plus de doute sur la possibilité de mettre à l'eau votre embarcation sur les retenues EDF du département du Puy de Dôme !

Après Bort les Orgues, il y a quelques années, c'est désormais le lac des Fades Besserve qui nous livre son niveau en direct grâce à l'application Niv'eau.

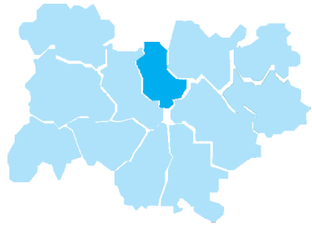
L'accessibilité des mises à l'eau n'a donc plus de secret pour les pêcheurs et les autres usagers.

NIV·EAU par EDF

Pour accéder à l'information :

- Télécharger l'application Niv'Eau sur votre Play Store (Apple et Androïd)
- Directement sur le site : www.niv-eau.fr

Fédération départementale de pêche et de protection du milieu aquatique du Rhône et de la Métropole de Lyon



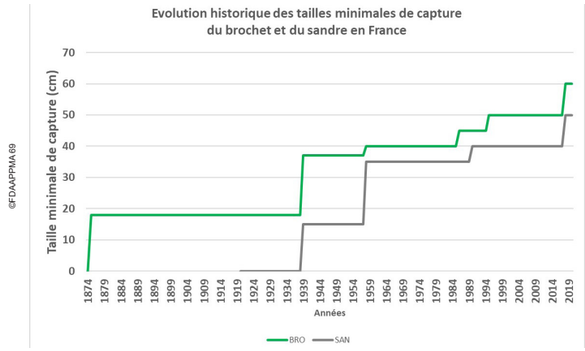
Sandre : et si les pêcheurs à la ligne s'étaient plantés un hameçon dans le pied ?

La taille minimale de capture à 50cm sur la sellette !

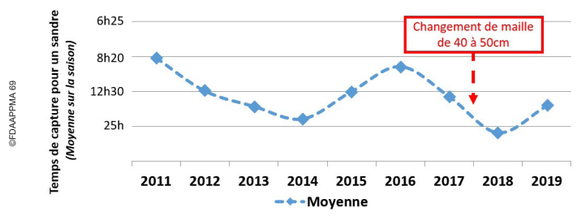


Comme celle du brochet, la taille minimale de capture (TMC) du sandre n'a cessé d'être augmentée au cours du temps. Depuis l'apparition de l'espèce en Saône en 1920, cette TMC créée à 15cm en 1939 était passée à 35cm puis 40cm à la fin du siècle dernier.

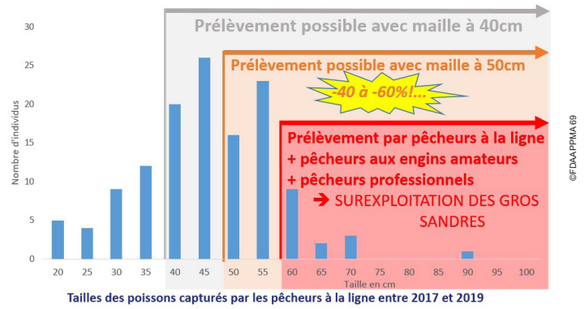
Récemment en 2018, la barre a été placée encore plus haut, faisant un bond à 50cm. Mais avec quelles conséquences sur les populations de sandre, sans oublier, au passage, les conséquences sur notre population de pêcheurs ?



Les évolutions des captures de pêcheurs à la ligne du Rhône et de la Saône ne montrent pas d'influence de la hausse de TMC de 40 à 50cm, avec un niveau de capture plutôt faible post-changement de TMC. **Aucun effet positif sur les prises !**



En revanche, ce sont les pêcheurs à la ligne qui subissent de plein fouet les dommages collatéraux de cette nouvelle mesure : **les possibilités de prélèvement et les prélèvements constatés ont chuté de moitié à partir de 2018 !**



Tailles des poissons capturés par les pêcheurs à la ligne entre 2017 et 2019

En plus de cet impact majeur sur la seule pêche à la ligne, cela génère une augmentation de la concurrence entre les pêcheurs à la ligne et aux engins, avec en prime, la concentration des prélèvements sur les gros sandres déjà surexploités. La maille à 50cm ressemble bel et bien à une impasse pour les pêcheurs à la ligne dont il nous faut sortir.

Le sandre reste une espèce estimée pour sa chair et les pêcheurs sont nombreux à souhaiter conserver davantage de poissons sur la Saône (31% en 2017, attente numéro 1). Une part importante des pêcheurs (27%) souhaite également pêcher des poissons trophées. **Le seul moyen de concilier ces deux attentes serait la mise en place d'une fenêtre de capture de 40cm à 60cm sur cette espèce** :

- cela permettrait de rehausser de 20% la biomasse conservable par les pêcheurs à la ligne, en redirigeant le prélèvement sur des individus de 40 à 50cm peu féconds, abondants, pouvant le supporter sans problème.
- tout en protégeant les poissons trophées beaucoup plus rares et vulnérables.

Une zone d'expérimentation sur la Saône est donc envisagée pour 2021 !

Fédération départementale de pêche et de protection du milieu aquatique de **Savoie**

La thermie au service de la gestion

La température est une variable essentielle à la compréhension du fonctionnement des écosystèmes aquatiques. Pour cette raison, depuis 2010, la Fédération a mis en place deux observatoires thermiques (OT) :

- Un OT « cours d'eau ». 35 enregistreurs répartis permettent de caractériser l'ensemble des cours d'eau du département suivant différents critères (la zone géographique, le régime hydrologique, le maillage hydroélectrique…)
- Un OT « lacs d'altitude » constitué de 38 sondes réparties sur 19 lacs représentatifs des conditions rencontrées dans les massifs intra-alpins savoyards.

Après 10 ans de suivi, le verdict est sans appel: le réchauffement climatique s'accélère et est particulièrement visible sur les secteurs montagnards où le retrait glaciaire, la réduction de l'enneigement et la remontée du permafrost accentue ce phénomène.

L'élévation globale des températures n'est pas sans conséquences sur le fonctionnement des écosystèmes aquatiques. Elle va avoir un effet direct sur la physiologie et le comportement des espèces en place en conditionnant le déroulement de leurs cycles biologiques mais va également avoir des effets indirects en augmentant le risque de développement de maladies thermo dépendantes comme la Maladie Rénale Proliférative, potentiellement à l'origine de mortalités importantes chez les juvéniles de truite. Plus largement, la température va conditionner la distribution géographique des peuplements.

La truite fario, espèce sténotherme d'eau froide et espèce repère de 95 % des cours d'eau savoyards, est particulièrement sensible à ces changements et pourrait, naturellement, disparaître de certains systèmes amenant à se poser des questions sur la pertinence de certaines pratiques de gestion.

Dans ce contexte, la Fédération a cherché à valoriser ses observatoires et essayer de caractériser les cours d'eau où la température peut poser problème au développement des salmonidés présents, soit à cause de températures trop élevées l'été, soit en raison de températures trop froides l'hiver entrainant des périodes d'incubation des œufs trop longues induisant de la mortalité de la ponte.

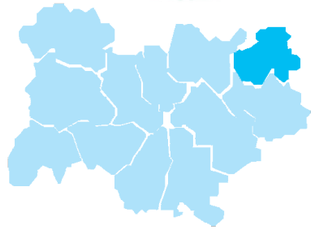
Ces enjeux forts relatifs à l'évolution des températures nous ont également amené à nous intéresser de plus près aux effets des activités anthropiques, comme l'hydroélectricité, sur la température des cours d'eau, mais aussi à nous interroger sur la pertinence des dates réglementaires pour réaliser des travaux en cours d'eau.

C'est pourquoi, en 2019, à partir des données engrangées pendant 9 ans et des connaissances de terrain (suivis frayères, inventaires…), la Fédération a travaillé, en concertation avec les services de l'état (DDT, OFB), afin d'optimiser les dates réglementaires pour les travaux en cours d'eau au plus proche de la réalité du fonctionnement des écosystèmes aquatiques.



Dans l'avenir, la prise en compte de l'évolution thermique des cours d'eau apparait primordiale dans la compréhension du fonctionnement de nos systèmes aquatiques déjà fortement impactés par les activités anthropiques. Au regard de l'effondrement, parfois naturel, de certaines populations piscicoles et du cloisonnement important de nos cours d'eau, les gestionnaires des milieux aquatiques (SAAPL) devront avoir conscience des effets du réchauffement climatique et le prendre en considération dans leur mode de gestion si nous souhaitons conserver nos masses d'eau en bon état.

Fédération départementale de pêche et de protection du milieu aquatique de **Haute-Savoie**



Bilan génétique des populations de truites autochtones de Haute-Savoie – volet 2

En 2018, la Fédération de Haute-Savoie pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique commençait le 1er volet du bilan génétique des populations de truites autochtones de Haute-Savoie. Dans le but de suivre l'évolution de ces populations autochtones identifiées au début des années 2000, tant en termes de qualité génétique que d'aire de répartition, 1 600 individus de 5 des 11 populations du département (Usses, Chaise, Dranse de Morzine, Dranse de Montriond, Chevenne) avaient été échantillonnés afin d'être analysés par le CNRS - Laboratoire d'Ecologie Théorique et Expérimentale (SETE) de Saint-Girons.

En 2020, la FDPPMA 74 va mener le 2ème volet de ce bilan génétique. Il portera sur 5 autres bassins versants hébergeant des populations autochtones échantillonnées en 2019 (Fier, Fillière, Tenalles, Chéran et Borne) ; ce qui représente un total de 1 814 individus échantillonnés puis analysés par le CNRS. Ces individus seront génotypés via 192 marqueurs moléculaires qui permettront de calculer les taux d'introgression entre poissons de souches méditerranéenne et atlantique et de comparer les résultats à ceux obtenus antérieurement par la FDPPMA 74 dans le cadre du programme INTERREG IIIA.

Bilan génétique des populations d'écrevisses autochtones de Haute-Savoie – volet 2

En France métropolitaine, on dénombre actuellement 4 espèces d'écrevisses autochtones : l'écrevisse à pieds blancs (Austropotamobius pallipes), l'écrevisse italienne (Austropotamobius italicus), l'écrevisse des torrents (Austropotamobius torrentium) et l'écrevisse à pattes rouges (Astacus astacus). Toutes ces espèces, sont en fort déclin et font l'objet d'une protection poussée, tant au niveau national qu'européen. La FDPPMA 74 mène depuis 2002 un plan de gestion et de conservation des populations d'écrevisses du département. Dans ce cadre, 46 populations d'écrevisses ont pu être identifiées et suivies entre 2002 et 2020.

En 2009, les 29 populations connues à cette époque ont fait l'objet d'un bilan génétique ayant permis en premier lieu de mettre en évidence la présence des quatre espèces autochtones nationales au sein des populations étudiées, ce qui fait de la Haute-Savoie le seul département connu à ce jour pour héberger ces 4 espèces d'écrevisses. Depuis 2009 et ce premier bilan génétique, 17 nouvelles populations ont été identifiées dans le département, sans qu'aucune d'entre elles n'ait encore fait l'objet d'une analyse génétique.

Le 2ème volet du bilan génétique va permettre de compléter le bilan génétique départemental afin de disposer d'une vision globale de la qualité des populations d'écrevisses autochtones et de leurs spécificités, connaissances indispensables à leur bonne gestion et à leur conservation. Pour ce faire, chaque population ou sous-population a fait l'objet d'un échantillonnage de 15 individus (lorsqu'ils étaient présents) par ablation d'une paire de péréiopodes (pattes locomotrices). Chaque échantillon fera l'objet d'une analyse du gène de la Cytochrome oxydase I réalisée par le Laboratoire d'Ecologie et Biologie des Interactions UMR CNRS 7267 de Poitiers, dont les résultats permettront une analyse phylogénétique complète des populations du département.


Ecrevisse des torrents

Ces 2 bilans sont réalisés avec le soutien financier de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, du Conseil Départemental de Haute-Savoie et de la FNPF.

Au bout du bout, les survivants

Après 2006 et 2009, un troisième suivi a été réalisé en 2019 sur la migration de montaison du saumon atlantique sur l'axe Allier. Cette nouvelle étude a permis de mieux comprendre toutes les difficultés que les saumons rencontrent lors de l'ultime étape de leur voyage. Au total 24 individus marqués par radio émetteurs ont raconté leurs histoires et, à travers eux, celle de toute la population de saumons passée à Vichy en 2019.

L'année a été marquée par une hydrologie faible et des températures caniculaires atteintes très précocement. Les saumons ont eu peu de temps pour rejoindre les zones fraiches. Aussi, la plupart se sont arrêtés entre Vichy (situé à 663 kilomètres de l'estuaire) et Pont du Château (60 kilomètres plus loin), ils se sont répartis entre ce dernier seuil et le barrage de Poutès (879 kilomètres de l'estuaire).

Les années se suivent et se ressemblent !

En effet, 100 % des saumons qui se sont arrêtés sur le secteur de l'Allier des Plaines (de Vichy à Pont du château) sont morts. À contrario, les seuls qui ont réussi à arriver sur le secteur du Haut-Allier (en amont de Vieille-Brioude) ont tous survécus. A la fin de l'été ce n'est seulement que 43 % des saumons qui reprennent leur migration pour aller se reproduire. Cette tendance de « gradient de survie » est une confirmation des observations des précédentes études de 2006 et 2009…

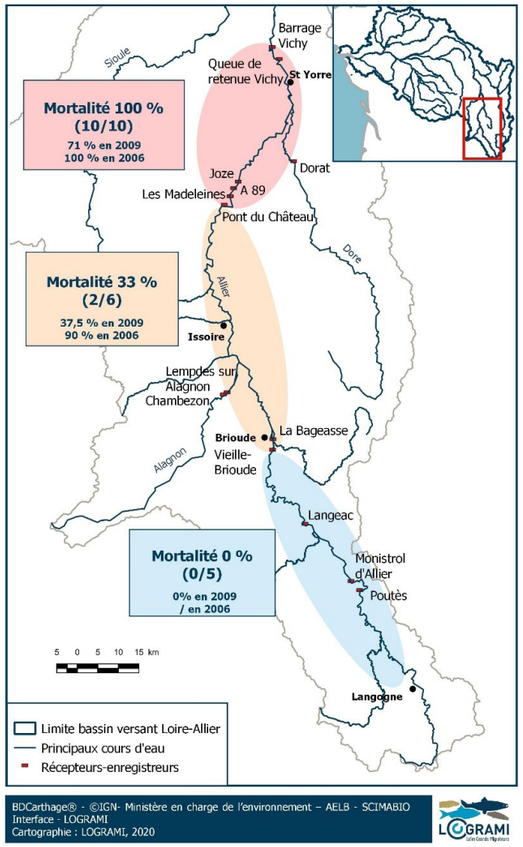
Les survivants ont alors entamé la dernière ligne droite automnale pour assurer les générations futures. Ils n'ont qu'une seule consigne : « Aller le plus en amont possible ! ». Les secteurs de reproduction les plus aval ont ainsi été délaissés au profit de ceux en amont, de bien meilleure qualité pour le développement des œufs et des jeunes saumons. Les plus déterminés se sont reproduits proche des sources de l'Allier, à plus de 1050 kilomètres de l'estuaire !

Ces études soulignent que la continuité écologique doit être au cœur de l'action. Les efforts faits au niveau des ouvrages pour que les poissons les franchissent en un minimum de temps doivent être poursuivis y compris à la dévalaison. La situation hydrologique critique observée de plus en plus souvent invite également à une meilleure gestion de l'eau qui permettrait aux saumons de progresser plus vite et de s'arrêter dans des zones plus propices à la survie estivale.

Le poisson-roi doit pouvoir régner sur son territoire et permettre à tous ses congénères d'y accéder librement.



Saut désespéré d'un saumon voulant franchir un ouvrage



Mortalité estivale des différentes secteurs de l'Allier

PORTRAIT

Quentin MANYA, jeune champion (international) de pêche !



Quentin, peux-tu te présenter stp ?

J'ai 20 ans et je suis actuellement une formation de Brevet de Technicien supérieur (BTS) aménagement paysagé en alternance, je réside à Loudes en Haute-Loire.

Peux-tu nous parler de ta passion pour la pêche? comment t'es-tu intéressé et initié à la pêche ? quelle pêche pratiques-tu ? de quelle manière ?

J'ai toujours aimé la pêche, depuis tout petit je pêchais avec mon père lorsque j'ai découvert par bouche à oreille l'existence en 2011 de l'école de pêche d'Allegre Saint Pal de Senourire encadré par Jean-Gilles Rix. Depuis, je pêche seulement à la mouche. J'ai beaucoup appris avec Jean-Gilles qui m'a ensuite fait découvrir le monde de la compétition, j'ai pu progresser par la suite grâce à de nombreuses rencontres de pêcheurs présents dans les compétitions depuis de nombreuses années.

La pêche est-elle une passion ? en quoi ?

Oui, pour moi la pêche est un moyen de me canaliser, il faut être concentré et cela me vide la tête. De plus, un pêcheur intéressé et passionné apprend tous les jours, une progression est toujours possible ce qui ne rend pas l'activité monotone.

Tu pratiques la pêche sportive en compétition, qu'est-ce qui te plait dans ce côté de la pêche ?

Ce qui me plaît c'est le fait de toujours en vouloir plus, de se donner à fond tant dans la préparation des compétitions que le jour même. Il faut aussi être en constante recherche et compréhension sur le milieu aquatique afin de trouver les manières de pêcher et les imitations de mouche les plus adaptées à chaque situation.

Quel est ton parcours en tant que compétiteur ?

J'ai commencé les compétitions en 2014, en participant à des promotions nationales en réservoir. En 2015, j'ai participé au championnat de France des jeunes où sont sélectionnés chaque année les membres de l'équipe de France, j'ai terminé cette année-là 3éme pécheur Français dans la catégorie Cadet. En 2016, je fus sélectionné pour faire partie de l'équipe de France et participer au championnat du monde en Espagne dans la région de la Galice ; championnat du monde que nous avons gagné en équipe, mais aussi en individuel puisque nous occupions toutes les places du podium. Emilio Saint Amant de Grenoble termina 1er individuel, Florent Paulet de Féline termina 2nd, et moi-même 3ème, du jamais vu ! L'année suivante, le championnat du monde se déroula en Slovénie où nous occupions aussi la 1ère place par équipe. En 2018, nous sommes partis en Pologne, un terrain de jeu très différent du nôtre où nous n'avons pas réussi à tirer notre épingle du jeu et terminons 4éme.

Que faut-il pour devenir champion de pêche ?

Comme pour tous les sports je pense, il faut beaucoup d'entraînements, de recherche et d'essais de matériel, de mouches… Il faut aussi être passionné.

Tu es également engagé dans ton association locale de pêche, pourquoi es-tu bénévole ? A quelles actions participes-tu ?

Après avoir passé de nombreuses années à apprendre à l'APN (Atelier Pêche Nature), c'est pour moi naturel de passer de l'autre côté et d'apprendre aux autres à mon tour. J'apprécie aussi beaucoup l'ambiance au sein du groupe, nous passons d'agréables moments et les jeunes sont toujours ravis. C'est l'essentiel pour tous les encadrants.



Tu te prépares au métier de paysagiste, est-ce que la protection de l'environnement est une cause qui te tient à cœur ? quel est ton regard sur l'action des structures associatives de pêche à ce sujet ?

Oui, la protection de l'environnement me préoccupe depuis que je suis en âge de comprendre de quoi il en retourne, c'est un sujet qui concerne aujourd'hui tout le monde il est donc important de s'en soucier. Les APN ont aussi un rôle important de sensibilisation envers les plus jeunes. Toutes les structures associatives de pêche s'en préoccupent aussi en effectuant de la prévention ou de l'information mais aussi au travers d'actions de nettoyage des rivières par exemple.

En quelques mots, pour toi la pêche c'est … ?

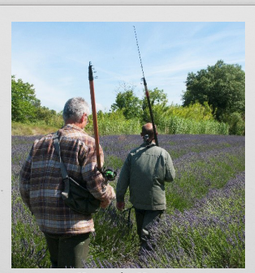
C'est avant tout une passion qui me permet de me libérer l'esprit en ne pensant à rien d'autre. Elle m'a appris à me concentrer et me canaliser et m'a laissé de très bons souvenirs pendant les trois ans ou j'ai pu faire partie de l'équipe de France.

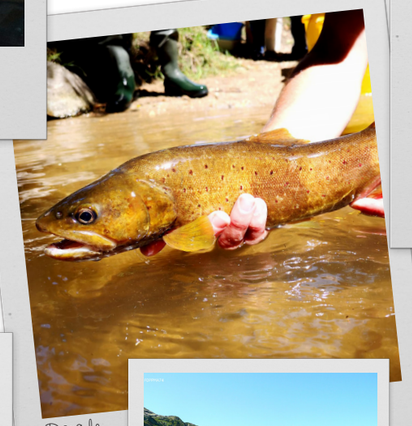
C'est en Auvergne-Rhône-Alpes

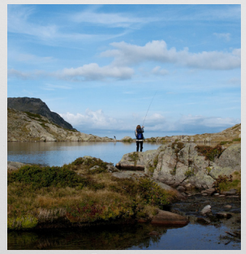

©FDAAPPMA 42
Dans la Loire

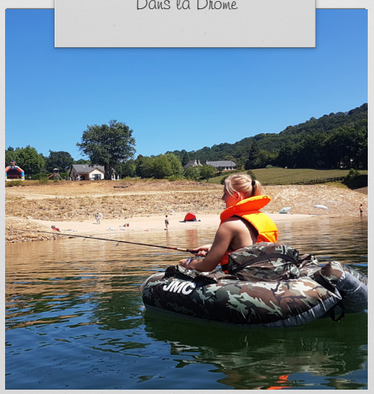

©FDAAPPMA 01
Dans l'Ain

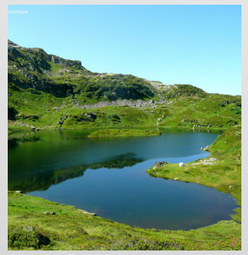

© Bruno CALENDINI - studionature.com FDAAPPMA 07
En Ardèche

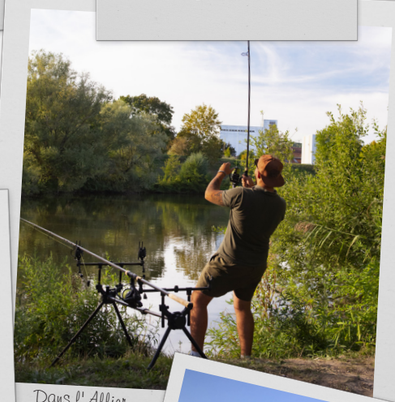

©FDAAPPMA 26
Dans la Drôme


©FDAAPPMA 63
Dans le Puy-de-Dôme


©FDAAPPMA 73
En Savoie


©FDAAPPMA 15
Dans le Cantal


©FDAAPPMA 74
En Haute-Savoie


©FDAAPPMA 03
Dans l'Allier


©FDAAPPMA 43
En Haute-Loire


©FDAAPPMA 38
En Isère


©FDAAPPMA 69
Dans le Rhône

Nouveauté !

Sites de pêche emblématiques, patrimoine halieutique, destinations, offres de pêche.... on vous dit tout dans le livret édité par l'ARPARA pour (re)découvrir la pêche de loisir en Auvergne-Rhône-Alpes !

Edito par :





Disponible en ligne sur
www.peche-auvergne-rhonealpes.fr

Nouveauté 2021

Partagez votre passion, parrainez un jeune pêcheur !



La carte mineure

à -50%*

La carte -12 ans

gratuite*

* Conditions détaillées sur le site cartedepeche.fr

cartedepeche.fr

FÉDÉRATION NATIONALE PÊCHE



©Laurent MADELON-FNPF

Avec le soutien de :

La Région Auvergne-Rhône-Alpes